

Délibération n°2024-10-17-02-CA

Relative au Budget rectificatif n°1 d'Aix-Marseille Université pour l'année 2024 – Budget agrégé de l'établissement

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 octobre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,
Vu la délibération n°2023/12/19-03-CA du Conseil d'administration approuvant le Budget initial d'Aix-Marseille Université pour l'année 2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget agrégé de l'établissement (dont le Budget Annexe Immobilier), décrit comme suit :

- 1. Les autorisations budgétaires suivantes :**
 - 8 096 ETPT dont 6 602 ETPT sous plafond
 - 797 505 500 € d'Autorisations d'Engagement, dont :
 - 593 755 949 € en personnel
 - 131 636 522 € en fonctionnement
 - 0 € en intervention
 - 72 113 029 € en investissement
 - 811 777 583 € de Crédits de Paiement, dont :
 - 593 755 949 € en personnel
 - 119 821 178 € en fonctionnement
 - 0 € en intervention
 - 98 200 456 € en investissement
 - 754 621 387 € de prévisions de Recettes Encaissées
 - 57 156 196 € de Solde Budgétaire (déficitaire).

2. Les prévisions budgétaires selon le détail suivant :

- - 11 675 366 € de résultat patrimonial
- 5 909 134 € de capacité d'autofinancement

- - 23 953 306 € de variation de fonds de roulement
- - 60 800 060 € de variation de trésorerie.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (25 voix pour et 7 abstentions).

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents : 24 membres présents

Représentés : 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 octobre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le : **21 OCT. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **21 OCT. 2024**